

Ecoles maternelles & élémentaires **Un dialogue clair pour rénover nos écoles**

Afin de répondre aux demandes les plus urgentes, et en relation avec les directeurs, les enseignants et les associations de parents d'élèves, **Gaillard Bouge !** s'engage à prendre en considération la situation critique actuelle et à proposer un plan de rénovation des écoles de la ville.

Dans l'optique de **Gaillard Bouge !** il s'agit de travailler ensemble dans une démarche de soutien mutuel. Nous voulons, avec les directeurs d'école, les enseignants et les représentants des parents d'élèves, **rétablir des rapports sains et constructifs.**

Parer au plus urgent

- Débloquer des fonds pour l'**achat de manuels scolaires.**
- Augmenter visiblement la **dotation par enfant par année scolaire** afin que la coopérative scolaire, financée par les parents, ne soit plus mise régulièrement à contribution.

Maintenant, l'école de demain : le Numérique pour Tous passe par l'école

Gaillard Bouge !, au travers de sa **commission des systèmes d'information (COSI)**, dressera un état des lieux de l'informatique dans les écoles et proposera un plan d'urgence de restructuration des TICs dans les écoles de la ville intitulé "**Maintenant l'école de demain !**"

Il s'agira, dans un premier temps, de répondre à l'urgence pour permettre aux écoles d'appliquer le programme officiel de préparation au Brevet Informatique et Internet : remettre en route les PC existants susceptibles de fonctionner, fournir des souris à molette (qui font défaut), installer les logiciels achetés par l'école, uniformiser les versions des open-sources etc...

Par la suite, la COSI veillera à satisfaire les besoins informatiques de chaque école en personnalisant l'outil informatique aux besoins de chaque cycle.

Elle veillera également au contrôle et à la maintenance du parc de matériels.

La **COSI** s'intéressera aussi aux logiciels open-sources (logiciels libres choisis par l'Education Nationale, traitement de texte, tableur et autres) pour optimiser les investissements pédagogiques.

Elle devra revoir l'intégralité des réseaux électriques et tout le réseau informatique des écoles, envisager des bornes radio Wifi pour diminuer le coût d'extension des réseaux. Elle veillera au bon fonctionnement du courrier électronique et de l'Internet en général.

A une plus large échelle, la COSI étudiera des cas comme celui de Besançon pour faire des offres aux écoliers de la ville en matière d'équipement informatique.

Elle développera le cybercentre pour en faire un centre de ressources avec des intervenants à disposition des écoles. Par ailleurs, parmi ses habitants, Gaillard compte de nombreux professionnels des systèmes d'information qui sont disposés, de façon bénévole, à travailler au sein de la COSI et partager leur expertise auprès des non-initiés

La COSI étudiera des cas comme celui de Besançon qui distribue, aux 1100 familles des écoliers scolarisés en CE2 à Besançon, un pack informatique composé d'un ordinateur, des mêmes logiciels éducatifs qu'à l'école, d'une participation forfaitaire de **60 €** à un abonnement Internet et d'une offre de 12 heures de formation gratuite pour les parents. Au total, c'est toute une classe d'âge, quel que soit son niveau de revenus, qui accède aux technologies de l'information et de la communication. **Les ordinateurs proviennent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté** qui renouvelle son parc informatique. Ils ont été testés, complétés des périphériques manquants et pré-installés avec les logiciels indiqués. Le CHAT (**Centre des Handicapés au Travail**) est chargé du nettoyage des ordinateurs avant distribution aux familles. L'installation comprend **des logiciels utilisés à l'école** (dictionnaire Atlas, Atout Clic CE1, animaux, nature, Atout Math, 1000 mots, lecture, traitement de texte Lotus). Les ordinateurs sont garantis par retour atelier durant toute la période de mise à disposition, c'est-à-dire la durée du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) jusqu'à l'entrée en 6ème avec chaque année une nouvelle dotation pour les enfants arrivant au CE2.

Hygiène et propreté

Comment faire de l'éducation pour la santé à l'école alors que les règles les plus élémentaires de l'hygiène n'y sont pas respectées, les élèves devant s'accommoder de sanitaires souvent vétustes et pas assez entretenus ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la charte d'Ottawa précise qu'une intervention de **promotion de la santé** signifie que l'on doit, *entre autres* :

- créer des milieux favorables en favorisant des conditions de vie et de travail sûres, stimulantes, plaisantes et agréables ;
- acquérir des aptitudes individuelles par le développement individuel et social en offrant des informations, en assurant l'éducation pour la santé et en perfectionnant les aptitudes indispensables de la vie.

Elle conclut que " *pour entrer dans l'avenir : **la santé est engendrée et vécue dans les divers cadres de la vie quotidienne : là où l'on apprend, où l'on travaille, où l'on joue et où l'on aime.*** "

Gaillard Bouge ! se propose de :

- **Rénover les sanitaires** des trois groupes scolaires pour assurer les conditions règlementaires d'hygiène, de bien-être et de sécurité.
- **Assurer la propreté des lieux sans interruption dans la semaine.**
- Proposer des ateliers ou animations « santé et hygiène de vie ».

Cantine scolaire

- En attendant la création d'une cantine à l'école des Bossonnets, restaurer la qualité de la pause repas en instaurant une **liaison chaude** afin d'éviter aux enfants un déplacement fatigant et coûteux. Cela supprimera l'**attente** des enfants à la maternelle du Châtelet.
- Proposer l'**accès à la cantine aux enseignants** à un tarif préférentiel (le temps de repas devenant un temps d'éducation, de partage et d'échange).
- Servir des repas Bio et ramener le prix du repas de la cantine à 3,5 euros **maximum** afin que le prix ne dépasse pas celui des jeunes du collège.

- Mettre à disposition du temps périscolaire des infrastructures propres à la détente et à la pause.
- Permettre régulièrement aux enfants des rencontres entre frères et sœurs au moment des repas pour faire du repas un moment davantage convivial, plus serein.
- Le règlement de la cantine et celui de la garderie seront soumis aux APE, et directeurs d'école **avant validation**. Il s'agit de le simplifier et de les adapter aux réalités des familles.

Miser sur la culture et les sports

Il s'agit d'insister sur la dimension plurielle de la culture en général pour la placer **dans les apprentissages et pas à côté**.

- **Prendre en charge les déplacements en car** pour toutes les sorties culturelles et sportives obligatoires (piscine, bibliothèque, visites d'expositions...).
- Depuis plus de 10 ans, la ville de Gaillard a bloqué le passage de la piscine d'Annemasse dans l'intercommunalité. En levant le blocage, la piscine extérieure pourrait être couverte ce qui permettrait l'accroissement des créneaux horaires.
- **Créer des postes d'intervenants** en informatique, bibliothèque, musique, arts visuels et sport (ski et natation).
Ces intervenants seraient issus du Pôle Culturel ou futur réseau que formeront les futurs Bibliothèque Municipale, Ecole Des Musiques et Commission des Systèmes Informatiques chargée de faire de Gaillard un « Territoire Numérique ». Concernant le ski et la natation des conventions seront signées avec l'Ecole de Ski Français et des moniteurs de natation qualifiés.
On pourrait aussi faire appel aux moniteurs **sportifs** des activités périscolaires pour peu que la réglementation l'autorise - le ski et la natation requièrent des encadrements renforcés -.

BCD

- Mettre en place une gestion et une informatisation des BCD commune à toutes les écoles en partenariat avec la COSI pour garder une trace des inventaires de livres, ce qui n'est pas le cas partout actuellement.

Violence à l'école (et aux alentours)

- Enrayer la « ghettoïsation » des écoles de la ville en **fidélisant l'ensemble du personnel** rattaché à l'école. Améliorer considérablement les conditions de travail à Gaillard, par une augmentation en **moyens financiers et humains** (adjoints de vie scolaire, secrétaires...). **La fidélisation du personnel est essentielle pour décrypter l'environnement local en particulier social et travailler dans la continuité.**
- Rétablir une présence adulte en adéquation avec le nombre d'élèves.
- Faire accompagner et surveiller les sorties de collège par des animateurs-médiateurs du secteur jeune.

- Prendre immédiatement en charge les familles et mettre en place les aiguillages nécessaires : encadrement sanitaire des élèves en difficulté mais également en amont, pour dépister les conduites à risques.
- **Permettre la gestion des crises**
 - Améliorer le soutien aux victimes et la médiation au sein de l'institution scolaire et des établissements avec, d'une part, les élèves et leurs familles, et d'autre part, les personnels.
 - Refuser l'impunité pour les agresseurs en apportant sans délai une réponse à chaque incident. Aucune agression, aucune incivilité si légère soit-elle, aucun délit ne doit rester sans aucune réponse de l'école et de la société. ;
- Aménager à L'Espace Louis Simon des **salles polyvalentes** à disposition des écoles afin de permettre des activités d'expression : sport, danse, théâtre, chorale, expositions de travaux, etc... pour ne plus priver les écoles maternelles de leur espace de vie.
- Apprentissage de la citoyenneté (voir projet Ville Amie des Enfants) : faire de la **ville**, un partenaire d'éducation à la citoyenneté responsable ; tisser des liens avec les partenaires institutionnels (Parlement des Enfants, Conseil Général des Jeunes, Conseil Municipal des Enfants, etc...).

Relation avec le Sou des Ecoles

- Voter le budget du Sou des Ecoles dès la rentrée scolaire pour éviter tout retard dans les paiements et les relances fastidieuses.
- Mettre à jour les statuts de cette association pour la rendre indépendante de la Mairie (à l'heure actuelle, le Maire en est le président d'honneur).

Revoir le fonctionnement des infrastructures (pour parer au plus urgent)

- Les dysfonctionnements et les inversions de robinets eau chaude et eau froide sont à corriger dans les plus brefs délais.
- S'assurer que la cantine n'est pas chauffée « à blanc » pendant les vacances. Revoir l'isolation des bâtiments pour éviter les déperditions de chaleur très coûteuses.

Rénovation extension des bâtiments (dans un second temps)

- Soumettre une proposition de remise en état de l'infrastructure en général des bâtiments en fonction des priorités et des budgets en respectant les normes H.Q.E. Ce plan doit tenir compte des évolutions urbanistiques aux alentours des écoles pour éviter les saturations actuelles où le nombre d'enfants est inversement proportionnel à la capacité d'accueil de l'école.

Conseils d'Ecole

- convoquer une séance extraordinaire des Conseils d'Ecole de toutes les écoles de Gaillard après les municipales.
- Créer un poste d'**interlocuteur des services techniques**, spécial écoles, qui assisterait aux conseils des 5 groupes scolaires. Il s'agit de réduire les délais de réponse et fournir un service en cohérence et en conformité avec les besoins exprimés.
- Inviter des **représentants du secteur périscolaire** (cantine, études et garderie) aux conseils d'école.
- **Inscrire les rapports des conseils d'école** ainsi que leur suivi sur le site Internet de la mairie.

Liens avec les APE et les autres écoles

- Chaque année, proposer le forum des APE des écoles de Gaillard pour faire le point sur les questions qui concernent l'école y compris la cantine et son encadrement.
- Développer des liens inter-écoles dans le cadre du mieux vivre ensemble.

Fidéliser le corps enseignant et le personnel encadrant

Pour assurer une continuité des projets éducatifs, il est nécessaire de réduire le turnover des enseignants dans nos écoles en leur donnant les moyens de travailler.

- *au sein de l'école* : **rendre l'enseignant disponible auprès des élèves en mettant à disposition le matériel réglementaire** (solliciter une cartouche d'encre à la mairie pour la photocopieuse ne doit plus être un parcours du combattant ; un enseignant dont la salle des maîtres sert en même temps de coin-repas, de salle d'informatique ne peut travailler)
- *autour de l'école* : faciliter les accès aux logements notamment aux jeunes enseignants. Proposer des places de parking en particulier à ceux qui viennent de loin.

Revoir les questions de sécurité

Au Châtelet, l'espace cantine est placé au milieu. Il se pourrait, en cas d'incendie, qu'on ne puisse plus accéder au bâtiment élémentaire par la rue du châtelet. Sachant que le point de ralliement est dans la cour du côté ouest, pour ne pas compromettre l'évacuation, **il est indispensable de prévoir une sortie de secours supplémentaire à ce niveau.**

Conclusion :

Faire de la commune un partenaire : ville Amie des Enfants

Initiée en 2002 par l'UNICEF France et l'Association des maires de France, l'opération « **Ville amie des enfants** » a pour objectif de faire vivre **un réseau de villes** qui s'engagent, sous l'égide de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant, à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité et encourageant leur ouverture sur le monde.

Tout au long de l'année, les « **Villes amies des enfants** » inscrivent leurs actions pour l'enfance et la jeunesse dans le cadre de 9 ambitions pour la vie quotidienne, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes, le développement d'un esprit de solidarité internationale.

Mu par la volonté de faire plus pour les enfants, **Gaillard Bouge !** s'engage à aller de l'avant en faisant de la nouvelle mairie le point de convergence des initiatives en faveur d'une « **Ville amie des enfants** ».

Gaillard Bouge ! s'engage :

- à rendre notre ville toujours plus accueillante et **accessible** aux enfants et aux jeunes ;
- à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs ;
- à favoriser l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation **à des structures adaptées** où ils seront écoutés et respectés ;
- à faire mieux connaître la situation et la vie des enfants dans le monde afin de faire progresser un esprit de solidarité internationale ;
- à promouvoir la connaissance de la Convention Internationale des droits de l'enfant dans leur commune ainsi que le label Ville Amie des Enfants et sa charte ;
- à célébrer la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre de chaque année.

C'est un engagement **à long terme** à travers trois directions : promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'enfant, travailler sur les questions spécifiques de la citoyenneté des mineurs et sur celles de solidarité internationale.

Chaque année, **Gaillard Bouge !** conduira des actions dans ces trois domaines ce qui revient à prendre en compte l'ensemble des dimensions de l'enfant dans la ville. Cette ligne directrice internationale ambitieuse constituera un véritable atout au service du développement de la vie locale.